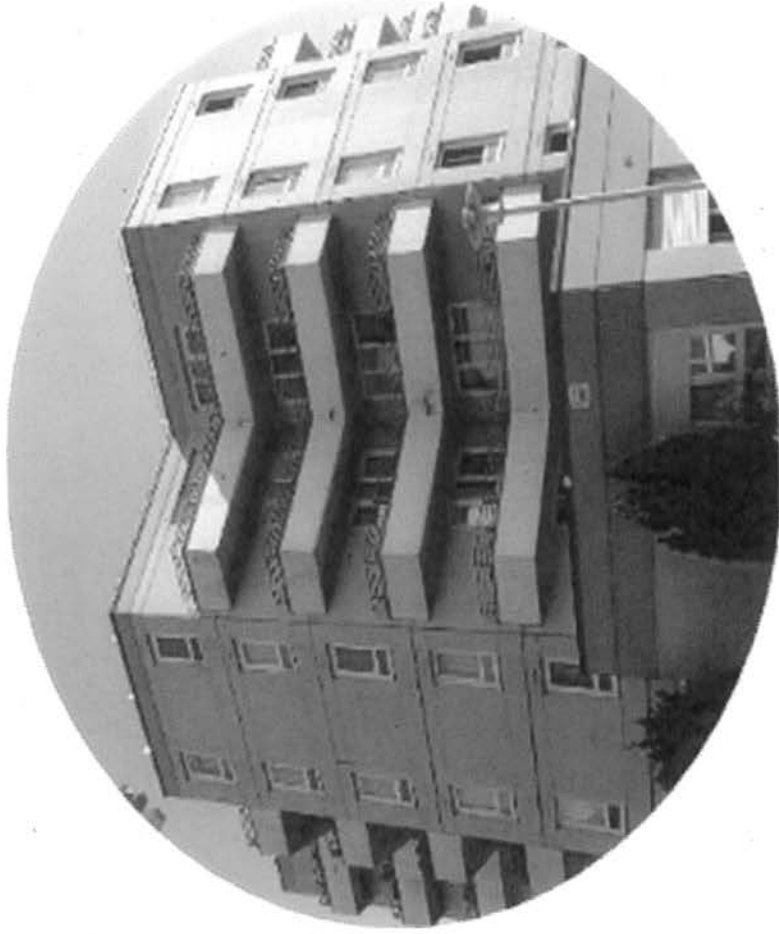


Centre Communal d'Action Sociale

Résidence Louis MATTHYS



Budget Primitif 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

POSTE COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE CCAS

BUDGET : 02 RES LOUIS MATTHYS

M22

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

ANNEE 2025

Demande effectuée le 28/03/2025 , Budget en Euros

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

TOTAL GROUPE I	244 640,55	266 731,00	275 846,79	275 846,79
----------------	------------	------------	------------	------------

EXPLOITATION : DEPENSES						
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL						
	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé		Dépenses autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	
6215 PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	35 761,90	35 991,39		36 749,78	36 749,78	36 749,78
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	4 688,58	4 950,00		5 416,00	5 416,00	5 416,00
6333 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION						
PROFESSIONNELLE CONTINUE						
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	2 229,75	2 560,00		2 460,00	2 460,00	2 460,00
64112 INDEMNITE DE RESIDENCE	186 523,69	211 193,00		243 060,00	243 060,00	243 060,00
64114 NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	1 760,30	2 200,00		2 309,92	2 309,92	2 309,92
64115 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	1 169,53	1 400,00		1 181,52	1 181,52	1 181,52
641182 COMPLEMENT TRAITEMENT INDICIAIRE	8 542,66	9 600,00		7 945,08	7 945,08	7 945,08
641186 INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAIL LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIÉS	12 240,00	13 600,00		1 447,20	1 447,20	1 447,20
641188 AUTRES INDEMNITES	48 558,95	54 000,00				
64131 REMUNERATION PRINCIPALE	40 533,17	48 300,00		89 050,41	89 050,41	89 050,41
641386 INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAIL LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIÉS						
641388 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TIT	1 260,00	1 450,00				
64168 AUTRES INDEMNITES PERS EN INSERTION	4 879,13	5 500,00				
64511 COTISATIONS A L'URSSAF	43 136,22	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
64513 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	38 115,42	42 870,00		36 548,00	36 548,00	36 548,00
64514 COTISATIONS A L'ASSEDIC	3 549,87	4 300,00		2 100,00	2 100,00	2 100,00
64515 COTISATIONS A LA CNRACL	3 509,34	5 139,18		1 920,00	1 920,00	1 920,00
64518 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	56 182,86	62 910,96		82 300,79	82 300,79	82 300,79
6471 PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	931,41	1 172,97		705,00	705,00	705,00
6475 MEDECINE DU TRAVAIL	104,10	200,00		1 249,96	1 249,96	1 249,96
64784 OEUVRES SOCIALES	627,00	700,00		312,00	312,00	312,00
6488 AUTRES CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	9 834,00	10 890,00		12 276,00	12 276,00	12 276,00
TOTAL GROUPE II	504 137,88	566 927,50		575 031,66	575 031,66	575 031,66

EXPLOITATION : DEPENSES
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	R��el n-2 (1)	Budget ex��cutoire n-1 (2)	Budget pr��visionnel propos��			D��penses autoris��es (6)	Budget ex��cutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
6132	149 419,10	143 000,00		148 224,64	148 224,64		148 224,64
61358	724,00	724,00		780,00	780,00		780,00
61558							
	6 840,86	8 000,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00
61561				1 537,00	1 537,00		1 537,00
61568				14 459,00	14 459,00		14 459,00
6162	10 072,09	12 200,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00
6165	3 355,95	4 193,46		290,00	290,00		290,00
617	268,21	330,00		4 920,00	4 920,00		4 920,00
6182	455,76	460,00		550,00	550,00		550,00
627		5,04					

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
6578	2 490,00	2 740,00		2 490,00	2 490,00		2 490,00

CHARGES FINANCI��RES							
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
6718	1 405,46						3 921,00
673	1 171,49			3 921,00	3 921,00		3 921,00

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS							
68112	18 842,10	18 900,00		21 850,00	21 850,00		21 850,00
6817		100,00					
68174							
TOTAL GROUPE III	195 045,02	190 652,50		211 321,64	211 321,64		211 321,64
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	943 823,45	1 024 311,00		1 062 200,09	1 062 200,09		1 062 200,09

002	Report �� nouveau en n-2	Report �� nouveau en n-1	Report �� nouveau en n				
DEFICIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	943 823,45	1 024 311,00		1 062 200,09	1 062 200,09		1 062 200,09

EXPLOITATION : RECETTES

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	R��l n-2 (1)	Budget ex��cutoire n-1 (2)	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es (6)	Budget ex��cutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
73313 PRIX DE JOURNEE AIDE SOCIALE	48 903,60	49 000,00		82 000,00	82 000,00		82 000,00
73418 PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER - AUTRES ETS ET SERV MEDICO-SOCIAUX	552 473,33	540 000,00		540 612,73	540 612,73		540 612,73
TOTAL GROUPE I	601 376,93	589 000,00		622 612,73	622 612,73		622 612,73

EXPLOITATION : RECETTES

EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	R��el n-2 (1)	Budget ex��cutoire n-1 (2)	Budget pr��visionnel propos��		Recettes autoris��es (6)	Budget ex��cutoire (7)
			Reconduction (3)	Mesures nouvelles (4)		
PRODUITS FINANCIERS						
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
7718	5 436,20					
777	1 167,60	2 400,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
778						
AUTRES PRODUITS						
7817						
TOTAL GROUPE III						
	6 603,80	2 400,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)						
	942 806,83	1 024 311,00		1 062 200,09	1 062 200,09	1 062 200,09
002	Report �� nouveau en n-2	Report �� nouveau en n-1	Report �� nouveau en n			
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE					
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION						
	942 806,83	1 024 311,00		1 062 200,09	1 062 200,09	1 062 200,09

INVESTISSEMENT : DEPENSES

1391

	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			D��penses autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 889,20	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
TOTAL		5 889,20	8 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00

INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	9 361,56		19 770,99	19 770,99		19 770,99
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 050,00		2 141,12	2 141,12		2 141,12
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 532,74	14 675,68	11 688,88	21 708,88		11 688,88
	TOTAL	10 894,30	15 725,68	33 600,99	43 620,99		33 600,99

INVESTISSEMENT : DEPENSES									
Chapitre: 23 IMMOBILISATIONS EN COURS									
		Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire	
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total			
2315	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES								
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 307,85							
TOTAL		14 307,85							

INVESTISSEMENT : DEPENSES

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 258,95	26 125,68	10 020,00	42 800,99	52 820,99		42 800,99
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE							
		Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	32 258,95	26 125,68	10 020,00	42 800,99	52 820,99		42 800,99

INVESTISSEMENT : RECETTES							
Chapitre: 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
		R��el n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total	
10222	FCTVA	9 689,69	2 225,68		3 200,00	3 200,00	Budget ex��cutoire 3 200,00
	TOTAL	9 689,69	2 225,68		3 200,00	3 200,00	3 200,00

INVESTISSEMENT : RECETTES						
Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
	R��el n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��		Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles		
13188 AUTRES SUBVENTIONS	18 311,05			19 770,99	19 770,99	19 770,99
TOTAL	18 311,05			19 770,99	19 770,99	19 770,99

	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	7 900,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00
TOTAL		7 900,00	5 000,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00

INVESTISSEMENT : RECETTES						
Chapitre: 28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé		Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total	
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS					
	DIVERS	2 065,00				
28183	MAT BUREAU ET INFORMATIQUE	5 033,00				
28184	MOBILIER	4 483,52				
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 260,58		21 850,00	21 850,00	21 850,00
	TOTAL	18 842,10	18 900,00	21 850,00	21 850,00	21 850,00

INVESTISSEMENT : RECETTES

	R��l n-2	Budget ex��cutoire n-1	Budget pr��visionnel propos��			Recettes autoris��es	Budget ex��cutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	54 742,84	26 125,68		52 820,99	52 820,99		52 820,99

001

	Report �� nouveau en n-2	Report �� nouveau en n-1	Report �� nouveau en n	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE				

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	54 742,84	26 125,68	52 820,99	52 820,99	52 820,99
---------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

IV - ANNEXES RESIDENCE LOUIS MATTHYS		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		B1.7
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6578	Subvention de fonctionnement	Financement de l'adhésion de SEPM à un organisme mutualisateur	Société d'Entraide du Personnel Municipal (SEPM)	Association	2 490

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES RESIDENCE LOUIS MATTHYS			IV
ELEMENTS DU BILAN			
ETAT DES PROVISIONS			A4

A4 - ETAT DES PROVISIONS						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2025	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges	0,00		31,00	31,00	0,00	31,00
Provision pour risques - Impayés	0,00	2024	31,00	31,00	0,00	31,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		31,00	31,00	0,00	31,00

IV – ANNEXES RESIDENCE LOUIS MATTHYS			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/2025												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				8 000,00 €								
Total général				8 000,00 €								

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES - RESIDENCE LOUIS MATTHYS		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025		C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025 - BUDGET RESIDENCE LOUIS MATTHYS

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES du CCAS - Budget Résidence Louis Matthys - AU 01/01/2025			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP - Budget Résidence Louis Matthys - AU 01/01/2025		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article L.332- 14)	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0	0	0
		1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Agent de maîtrise territorial principal	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise territorial	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	1	0	1	1	0	1
		6	0	6	3	0	3
FILIERE SOCIALE (d)							
Agent social principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Agent social principal de 2ème classe	C	2	0	2	0	0	0
Agent social territorial	C	2	0	2	2	0	2
		6	0	6	4	0	4
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	0	1	1	0	1
		1	0	1	1	0	1
FILIERE SPORTIVE (g)							
		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)							
		0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)							
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	0	1	1	0	1

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES du CCAS - Budget Résidence Louis Matthys - AU 01/01/2025			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP - Budget Résidence Louis Matthys - AU 01/01/2025		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUELS (fondement article L.332- 14)	TOTAL
		2	0	2	1	0	1
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE (j)							
		0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j)		16	0	16	9	0	9

IV - ANNEXES			IV
AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION			
ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025			C1

C1 - ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2025									
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2025	BUDGET LOUIS MATTHYS Effectifs budgétaires	BUDGET LOUIS MATTHYS Nombre agents	BUDGET LOUIS MATTHYS Nombre ETP	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)		CONTRAT (4)	
						Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<u>Agents occupant un emploi permanent (0)</u> <u>Agents occupant un emploi non permanent (3)</u> Agent non titulaire de droit privé - contrat d'insertion à durée déterminée Agent non titulaire de droit privé - Contrat parcours emploi compétences									
	3	3	2,22			taux horaire SMIC		Contrat de droit privé	C.D.D.
	2	0	0			taux horaire SMIC		Contrat de droit privé	C.D.D.
TOTAL GÉNÉRAL	5	3	2,22						

(1) CATEGORIES : A, B et C.
(2) SECTEUR :

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) RÉMUNÉRATION :
Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de l'arémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b* : article 3, alinéa 2 : accroissement saisonnier d'activité
3 - 1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'emploi
3 - 3 - 1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
3 - 3 - 2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
3 - 3 - 3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3 - 3 - 4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
3 - 3 - 5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et de groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3 - 4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110 - 1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (à préciser)

(5) Indique si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

2025 : BUDGET PRIMITIF

Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque
Résidence Louis Matthys

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par la Vice-Présidente,

A Dunkerque, le 03 AVR. 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session le 03 AVR. 2025
La Vice-Présidente,
Leïla NAIDJI



Certifié exécutoire par la Vice-Présidente, compte tenu de la réception en sous-préfecture, le 09 AVR. 2025 et de la publication le 15 AVR. 2025
A Dunkerque, le 15 AVR. 2025


La Vice-Présidente
du CCAS de Dunkerque
Leïla NAIDJI

252

234

